

Guingamp, le 20 juin 2025

Le Président  
À  
Mesdames, Messieurs les membres du  
Conseil d'agglomération

**Affaire suivie par :**

**Réf. : VLM-2025-06**

**Objet : réunion du Conseil d'agglomération**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'agglomération qui se tiendra le **mardi 8 juillet 2025, à 18 heures, salle du Conseil d'agglomération « de l'Armor à l'Argoat » (siège) à Guingamp.**

Par ailleurs, comme indiqué dans le règlement intérieur du fonctionnement du Conseil d'agglomération, **« Tout conseiller d'agglomération empêché d'assister à une séance du conseil est tenu d'en informer le Président avant chaque séance, par courrier, par voie postale ou par pièce jointe par mail, et de prévenir son suppléant le cas échéant »**. Dans un souci de bonne organisation de la séance, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre éventuel pouvoir pour le 03 juillet 2025 12 heures, délai de rigueur.

En fonction d'une pandémie sanitaire ou d'un évènement climatique majeur la séance sera organisée en visio-conférence selon les modalités prévues par notre règlement intérieur. Dans cette hypothèse, ci-après le lien pour assister au Conseil d'Agglomération en visio :

<https://us02web.zoom.us/j/85953290958?pwd=F2KfKmBQSKAPrCzLwbxI11h8mC6aTp.1>

**Ordre du jour**

- Désignation du secrétaire de séance
- Choix du délégataire - Gestion et exploitation des services de mobilité et de transports de voyageurs sur le ressort territorial de Guingamp-Paimpol Agglomération
- Approbation du contrat de Délégation de Service Public pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2031
- Autorisation de Monsieur le Président à signer le contrat de Délégation de Service Public pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2031

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Page 1 | 2

Pièces-jointes :

- Le projet de délibération et le rapport de présentation avec notamment les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Les procès-verbaux de la commission de délégation de service public et les rapports qui y sont annexés, et plus généralement toutes les pièces de la procédure de consultation des entreprises, ainsi que les annexes du contrat, ne sont pas jointes à la présente convocation, compte tenu du volume de ces pièces.

L'ensemble du dossier est à la disposition des membres du Conseil d'agglomération qui souhaitent le consulter au siège de la Communauté : 11 rue de la Trinité - 22200 Guingamp - tél 02 96 13 59 59 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30). Il sera également tenu à disposition des membres pendant le conseil d'agglomération.

**Ces documents sont confidentiels jusqu'au vote de l'assemblée délibérante, et resteront soumis, après ce vote, aux exigences relatives au secret industriel et commercial des entreprises. Il convient donc que vous les réserviez à votre usage personnel.**